

Chers licenciés

Suite aux annonces du Président de la République, nous vous confirmons que les activités proposées par l'association vont être stoppées durant la période de confinement.

Croyez bien que nous sommes aussi désolés que vous.

Nous vous communiquons les liens suivants permettant d'accéder à des cours en ligne déjà disponibles :

- Lien vers les vidéos de la FFEPGV : <https://www.sport-sante.fr/fr/adherents/seances-sport-sante-chez-soi.html>
- Lien vers la page Facebook du CODEP (vidéos du premier confinement à retrouver) : <https://www.facebook.com/codepepgv50/>

Quant au problème financier, nous en saurons plus dans quelque temps.

Remboursement au prorata du nombre de semaines de suspension, en excluant, la licence, la part départementale et un montant de frais inhérents au fonctionnement de l'association ? Nous sommes tous dans le flou.

"La politique de remboursement de la cotisation liée à la crise Covid-19"

Les statuts et le règlement intérieur de l'association ne prévoient pas le remboursement de la cotisation. Toutefois, compte tenu de la situation sanitaire actuelle et à titre exceptionnel, nous avons décidé de poser le principe d'un remboursement d'une partie de la cotisation correspondant au nombre de semaines de suspension de nos activités. Le montant du remboursement est ainsi fixé à 3 € par semaine de suspension. Ces cotisations vous seront restituées, à votre demande, en fin de saison sportive ».

Si certains souhaitent annuler leur inscription, nous le comprenons tout à fait et ne vous en tiendrons pas rigueur.

Nous reviendrons vers vous prochainement, en fonction de l'évolution de cette COVID-19.

Amicalement

Blandine COQUELIN
Présidente